



SECTION



CHER

Syndicat **F**orce **O**uvrière **D**GFiP
Section locale **FO** DGFIP du **CHER**
Place ste Catherine 18000 BOURGES

☎: 06.63.51.69.42

✉: fo.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CTL EMPLOIS :

C'est pas AUSTERLITZ c'est WATERLOO !!

Contrairement à ce qu'avance la DG (direction générale) , ce ne sont pas 1630 suppressions d'emplois pour la DGFIP en 2017 mais **1815**. C'est WATERLOO !!

Le CTL s'est tenu en 2^e convocation 16 décembre 2016 pour traiter du nouveau plan social à la DDFIP du CHER qui voit une suppression de 11 emplois.

Avec la modification des horaires de la trésorerie de Bourges OPH-Amendes, il a été débattu de l'expérimentation de coopération entre la DGFIP et SNCF en matière de recouvrement des A.M.F.(amendes forfaitaires majorées).

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2017

11 emplois de supprimés dans le département répartis de la façon suivante ;

• Emplois de catégorie A +

Création d'un poste d'AFIP suppression d'un emploi d'AFIPA.

Emplois de catégorie A (2 suppressions)

La suppression est ciblée sur les deux emplois d'évaluateurs domaine en raison de la création en 2017 d'un pôle d'évaluation domaniale (PED) au sein de la DRFIP du Loiret compétent sur le département du Cher.

• Emplois de catégorie B (4 suppressions)

- SIE de Bourges (-1)
- Trésorerie de Bourges OPH-Amendes (-1)
- Paierie départementale (-1)
- Trésorerie de Saint Florent (-1)

• Emplois de catégorie C (5 suppressions)

Il est proposé de cibler les suppressions sur les services suivants :

- SIP de Bourges (-1)
- Trésorerie de Bourges OPH-Amendes (-2)
- Trésorerie de Saint-Amand Montrond (-1)
- SIP-SIE de Saint-Amand Montrond (-1)

DOMAINES

Un accord doit être conclu entre le DDFIP du 18 et le DRFIP 45, avec l'aval de la DIE (Direction Immobilière de l'Etat), afin que les évaluateurs continuent à exercer leurs missions dans le Cher.

Mais avant de pouvoir bénéficier d'un tel accord, il leur faut obtenir une mutation au sein du PED (Pôle d'Evaluation des Domaines) d'Orléans qui comptera

au 1^{er} janvier 2017 un effectif de 6 qui est pourvu à ce jour.

Pour arriver au PED d'Orléans, il faut donc, que deux personnes soient mutées, qu'ensuite leur profil soit retenu et bien sur, qu'elles ne se fassent pas primer sur l'attribution du poste.

FO-DGFIP dénonce cette situation ubuesque pour ces évaluateurs qui ne sont pas certains d'obtenir le PED et encore moins de pouvoir ensuite bénéficier d'un accord pour rester en place dans le CHER.

SIP de BOURGES

C'est une première, une suppression d'emploi a été actée dès l'année de création du SIP (issu de la fusion de BOURGES Sud et BOURGES Nord).

Trésorerie OPH-AMENDES

Depuis 2015 6 emplois supprimés. La direction anticipe le départ de l'Office d'HLM du Cher vers un organisme comptable privé.

Le directeur s'est engagé à maintenir les agents sur le site jusqu'à fin avril 2018 afin de finaliser les opérations comptables avant le transfert.

FO-DGFIP a interrogé la direction sur l'avenir des Amendes et s'inquiète de la sérénité de cette mission dans le département. Cette mission sera certainement transférée dans un autre service de la DDFIP du CHER.

FO a fait part à la Direction de l'inquiétude suscitée par une telle situation, les agents sont déconcertés !

PAIERIE DEPARTEMENTALE

En 2016 un gel B. En 2017 suppression de ce poste...touché, coulé !

SAINT FLORENT SUR CHER

Le poste de B supprimé bénéficie d'une garantie de maintien en résidence à la commune.

Trésorerie de Saint AMAND

Le poste tenait tant bien que mal malgré un congé maladie depuis plusieurs mois. C'est ce dernier qui est supprimé !!!

FO-DGFIP condamne les suppressions d'emplois aveugles qui affaiblissent les services de la DGFIP et accentuent la liquidation de nos missions.

TRESORERIE OPH-AMENDES

Si le premier sujet concernait une modification des horaires d'ouverture au public, le deuxième méritait une plus grande attention, la venue d'un agent SNCF dans nos services.

La modification des horaires n'entraîne pas de changement important, il réduit juste de trente minutes par semaine l'ouverture au public.

FO-DGFIP (comme les autres organisations syndicales) s'est abstenu (c'est encore une réduction du service public)

Concernant la convention DGFIP/SNCF, **FO-DGFIP** avait demandé, avec deux autres OS (organisations syndicales) que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de ce CTL.

La loi n°2016-339 du 22 mars 2016 prévoit que la SNCF peut, par convention, mettre à disposition de l'administration fiscale des personnels pour contribuer à l'amélioration du recouvrement des amendes forfaitaires majorées de l'art 529-5 du code de procédure pénale.

En quoi un agent SNCF en accédant à nos applications, n'ayant pas la formation et l'expérience, pourrait-il améliorer le recouvrement ? Dans un contexte où 3 emplois sont supprimés dans ce poste en 2017, **FO** ne comprend pas la logique de la DG (Direction Générale).

C'est un détournement de nos statuts et ça montre le peu de considération que la DG accorde à ses agents.

FO-DGFIP dénonce ce mode de fonctionnement et affirme qu'un agent de la SNCF ne doit pas toucher les applications.

La Direction répond que la loi prévoit l'accès à toutes les applications.

Nous avons saisi notre bureau national. La DG n'ayant toujours pas produit la convention.

Nous avons déjà connu un précédent dans le Cher à Saint Amand et **FO** s'inquiète qu'à l'avenir des agents extérieurs à la DGFIP, (Hopitaux, collectivités, etc ...) viennent faire le recouvrement à la place des agents de la DGFIP !!

POINT SECURITE ET DIVERS

- En réception à Condé, un contribuable a insulté un « service civique ». La Direction a écrit au contribuable pour un rappel à la loi.

- A Saint-Amand, la secrétaire d'une mairie qui avait pris à partie un agent ne s'est toujours pas excusée. **FO-DGFIP** a demandé au Directeur d'intervenir pour passer à l'étape suivante et si c'est nécessaire d'engager une procédure comme pour tout usager de nos services qui se rendraient coupables de tels agissements. Le Maire devra en être informé par courrier afin qu'il rappelle à l'ordre son agent.

- **FO-DGFIP** est revenu sur la mise en place des doubles écrans 22 pouces promis pour le printemps dernier. Une fois encore les réformes sont mises en place avec un matériel qui n'est pas adapté !!

- **FO-DGFIP** a rappelé l'inquiétude des agents de la Trésorerie de Mehun-sur-Yèvre sur l'avenir de leur poste suite à la perte d'une communauté de communes qui part à Vierzon.

Vos représentants **FO** en CTL, Franck JANSONNIE et Nicolas BARDON

[Site local de la section](#) et [Site National FO DGFIP](#)

N'hésitez pas à contacter vos représentants **FO** au CTL



SECTION



CHER